



19 mai 2021

Merci à tous de transmettre ce message d'information aux AESH qui travaillent dans vos écoles !

# Spécial AESH

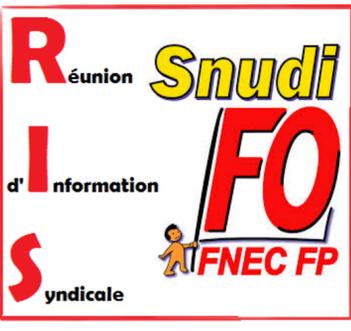


## 3 juin : GREVE NATIONALE

Après le succès de la manifestation de plusieurs centaines d'AESH du jeudi 8 avril devant la DSDEN, l'intersyndicale nationale FNEC FP FO, CGT Educ'action, FSU, SNALC, SNCL, SUD Education appelle à une nouvelle journée de grève le jeudi 3 juin.

**AESH : plus que jamais déterminé.es, en grève le jeudi 3 juin !**

## Le SNUDI FO 13 organise une nouvelle Réunion d'Informations Syndicales Mercredi 26 mai à 10h en visioconférence



Pour se connecter, utiliser l'application **ZOOM** depuis votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone.  
**Codes de connexion : >>Cliquez ICI<<**  
Ou depuis l'application téléchargée sur votre appareil :  
ID de réunion : 814 3659 6948  
Code secret : 262898

## Rassemblons-nous, organisons-nous pour préparer la grève pour obtenir satisfaction sur nos revendications :

- un vrai statut de la fonction publique,
- une revalorisation des salaires,
- L'octroi des primes REP, REP+ aux AESH concerné.es
- un contrat à temps plein,
- Un véritable droit à la formation,
- l'abandon des PIAL, NON à la mutualisation/précarisation des AESH
- Une véritable protection face au Covid : matériels de protection adaptés, priorité aux tests et aux vaccins...

Vous pourrez aussi poser toutes vos questions (droits, mutations, renouvellement des contrats...)

Pour le SNUDI FO 13, l'appel intersyndical national à la grève du 3 juin doit constituer une étape majeure vers le regroupement des personnels AESH en vue de la satisfaction de ces revendications !

**Venez en discuter avec vos collègues à la RIS du SNUDI FO 13 !**



## DROIT DE GRÈVE : un droit constitutionnel !

Les AESH ont le droit de grève comme tous les travailleurs ! Un préavis de grève déposé par le syndicat national couvre tous les travailleurs, syndiqués ou non syndiqués, qui veulent se mettre en grève. Signalez au syndicat toute tentative de vous dissuader de faire grève.

**Particularités**  
Les AESH n'exerçant pas des fonctions d'enseignement n'ont pas à se déclarer gréviste 48 heures à l'avance à leur employeur, ni à l'écrit, ni à l'oral. Il est conseillé de prévenir les collègues de l'école de la participation à une journée de grève si vous devez travailler ce jeudi 8 avril, dans le cadre du volontariat (semaine en distanciel)

**Retrait de salaire**  
Toute journée de grève, quelle que soit la durée du service non fait, donne lieu à une retenue de 1/30ème de la rémunération mensuelle pour les agents de l'Etat après vérification que vous avez effectivement fait grève.

**Caisse de grève/ Remboursement du jour de grève**  
Le SNUDI FO 13 va indemniser tous les AESH syndiqués FO qui en feront la demande auprès du syndicat, sur présentation de la fiche de paie avec la mention de retrait de salaire le 3 juin pour service non fait.



## Rentrée 2021 : tout le territoire sera organisé en PIAL !

Les PIAL : outil de mutualisation des moyens alloués aux élèves en situation de handicap et de destruction des structures spécialisées

**Lire le dossier spécial du SNUDI FO**

**« RENTRÉE 2021 : TOUT LE TERRITOIRE SERA ORGANISÉ EN PIAL »** SNUDI FO // affiché en salle des maîtres

### Les PIAL : outil de mutualisation des moyens alloués aux élèves en situation de handicap et de destruction des structures spécialisées

**Mutualisation et flexibilisation des AESH au sein d'un territoire, le PIAL...**  
On se retrouve ainsi avec des AESH déployés d'une école à l'autre en fonction des besoins, du jour au lendemain sans perdre en compétence les collègues au niveau professionnel et personnel.

**... et baisse du nombre d'heures d'accompagnement des élèves**  
Les PIAL permettent désormais de réduire et d'ajuster la prise en charge des élèves en situation de handicap. Il n'est plus question de partir des besoins des élèves mais de partir d'un nombre d'heures globalisées attribuées au PIAL. Des milliers d'heures se voient aujourd'hui privées de l'accompagnement des élèves. A charge aux équipes enseignantes et aux AESH de combler à cette perte de moyens.

**Après les enseignants, les personnels médico-sociaux deviennent personnels ressources !**  
Alors que en établissement médico-social, les élèves bénéficient d'enseignants mais aussi de soins le Maître ou les PIAL, contrairement aux équipes de personnels médico-sociaux, destinés à venir en complémentarité avec les soins et parallèlement dans le même établissement, engendrant une perte de soins pour les élèves de ces établissements. Rappelons que le ministre Blanquer a annoncé la scolarisation de 80% des élèves d'IME et d'IEP en milieu ordinaire.

**Comités de suivi de l'école inclusive à tous les niveaux pour accompagner la délocalisation de l'enseignement spécialisé**  
Pour mieux et encadrer le déploiement de tous les enseignants, les ministres Blanquer et Clément ont créé le Comité National de Suivi de l'école inclusive dans les conditions optimales accessibles sur le site du ministère nous donnent la feuille de route officielle du gouvernement ! Depuis septembre 2020, les comités départementaux de suivi de l'école inclusive sont installés dans les départements ayant pour objectif de mettre en place la politique inclusive du gouvernement et la restructuration des établissements spécialisés.

**Inclusion systématique portée à son paroxysme dans le cadre de la politique d'évaluation accompagnement des personnels PPCI et du ministre Blanquer**  
Les départements nous signalent que des collègues abandonnent le métier au profit d'autres postes des présides en classe en raison de manque de soins se voient proposer un accompagnement collégial imposé par l'IPCI avec des visites de conseils pédagogiques et des rapports actifs précocement (souvent des actions individualisées par un enseignant en charge d'une classe entière... Dans une telle situation, le SNUDI FO est aux côtés des collègues pour la défendre et dénoncer cet accompagnement. Rappelons que le ministre Blanquer met en place les évaluations d'élèves à compter de la rentrée 2021. Tout indique que ces évaluations seront un levier supplémentaire pour imposer l'inclusion systématique contre l'intérêt des élèves et des personnels.

**Abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens ! Maintien et rétablissement des structures spécialisées !**  
Le 8 avril, malgré le confinement, des milliers d'enseignants, AESH, parents se sont rassemblés dans toute la France pour :  
- une revalorisation des salaires et la possibilité de combats à temps complet pour permettre aux AESH de vivre dignement de leur travail ;  
- l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens ;  
- la création d'un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier (AESH) ;  
- recueillir massivement des AESH pour permettre aux élèves ayant des modifications d'être accompagnés à hauteur de leurs besoins.

**Des questions ? Des problèmes ?**  
**FO peut vous aider et vous conseiller !**  
**Consultez notre page spéciale AESH sur notre site internet**  
**Infos et guide pratiques, conseils...**



**Vos délégués FO « AESH »**  
Luc SALAVILLE : 06.61.14.39.19  
Cécile BOULAY : 06.82.19.19.33  
[snudifo13.aesh@gmail.com](mailto:snudifo13.aesh@gmail.com)



**PLUS QUE JAMAIS, POUR VOUS PROTEGER**  
**SYNDIQUEZ-VOUS !!!**  
**Bulletin d'adhésion AESH à télécharger >>ICI<<**

Pour les nouveaux adhérents AESH, la carte annuelle est de **42 euros**, payable en autant de mois restants en 2021. Dès janvier 2022, vous recevrez un reçu fiscal qui vous permettra de bénéficier d'un crédit d'impôts sur votre déclaration de revenus 2021.